

Mise en oeuvre du  
protocole d'accord sur  
l'exercice du droit syndical

## Outil de calcul des absences locales (Art 8.21 du protocole du 1er février 2008)

*Notice d'utilisation : la saisie se fait dans les cases jaunes (ou blanches lorsque le tableau est plein)*

*Indiquer en colonne C les résultats (en pourcentages) du premier tour des élections des DP titulaires*

*Mentionner l'ensemble des syndicats représentatifs dans l'organisme, qu'ils aient ou non présenté des candidats.*

Date des dernières élections DP :

Effectif de l'organisme :

Volume théorique global annuel :

0 heures

TOTAUX : **0,00%** **0**

	Organisation <i>(utilisez la liste déroulante lorsque cela est possible)</i>	Pourcentage obtenu aux élections DP	Nb d'heures attribuées par année <i>(minimum = 70)</i>
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
...			

SPECIMEN

